

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LASGRAÏSSES

De la séance du lundi 18 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 18 juillet, le Conseil Municipal de LASGRAÏSSES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire *dans la salle de Ferrières, conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID 19*, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

Date de la convocation : mardi 12 juillet 2022.

Présents : Mesdames Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Patricia MAUREL, Sadia OUMOUZOUNE, Messieurs Alain ASSIÉ, Guillaume DOUZIECH, Éric FREALLE, Florian GUIBBAUD, Christian MAUREL, Alain PRADES, Alain REILLES, William VERGNES.

Absent Excusé : Néant

Absent Excusé et Représenté : Florent PREYNAT, par Éric FREALLE ; Eunice MASSOUTIÉ, par Marie-Odile et Vincent PAKULA, par Saadia OUMOUZOUNE.

Secrétaire communale : Hélène BOURGEOIS de LAVERGNE.

Secrétaire de séance : Saadia OUMOUZOUNE

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H05.

1 – MODIFICATION A APPORTER A L'ORDRE DU JOUR DU 12 JUILLET 2022

En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut apporter une modification à l'ordre du jour envoyé le 12 juillet 2022. Il souhaite rajouter le point d'information suivant :

- Finances - Délibération sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Café Associatif » de Lasgraïsses

L'assemblée n'ayant émis aucune objection, la modification à apporter à l'ordre du jour est adoptée.

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 13 JUIN 2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2022 est soumis à approbation. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents. Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers qui étaient présents à le signer.

Adopté à l'unanimité

2 – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLEGATION, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

Décision n°10 en date du 12/07/2022 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles non bâties situées lieu-dit FERRIERES cadastrée D 1175, D1177, D1205 D1206, D1212, D1233, D 1240, DIA (IA 081 138 21 T0010) en application des articles L 213-1 et suivants, L 300-1, R 213-1 et suivants du code de l'urbanisme.

3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CAFE ASSOCIATIF » DE LASGRAISSES

L'association, créée le 31 Mai 2022, a pour objet la gestion et l'animation d'un lieu de rencontre et de convivialité sous la forme de « Café Associatif », afin d'améliorer la qualité de vie des habitants-es et favoriser ainsi les échanges et activités intergénérationnels sur la commune de Lasgraisses.

Afin de permettre à cette association de démarrer dans de bonnes conditions, celle-ci sollicite le soutien de la commune, et souhaiterait une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 310 €, montant correspond au montant annuel affecté aux autres associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus

Adopté à l'unanimité

4 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention qui liait le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et la commune de Lasgraisses, par délibération du Conseil Municipal datant du 3 juin 2004.

La nouvelle convention prévoit que la commune doit supporter seule le solde qui, cette année, se monte à 400 euros. De plus, il n'y a plus de visa préalable du maire pour apprécier la condition de l'âge de l'élève.

Au vu des changements, Monsieur le Maire propose de ne pas signer la nouvelle convention pour les raisons suivantes.

En effet, le coût que représente ces inscriptions est trop important pour le Budget communal et obligerait la commune à instaurer des quotas d'inscription. Ce qui ne serait pas équitable envers les usagers du Service Public du Conservatoire.

D'autre part, il est consigné sur les nouveaux statuts, conformément à la volonté départementale, qu'il est possible d'autoriser l'inscription d'un usager Tarnais, ressortissant d'une structure non-membre, sous réserve des places disponibles.

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire précédemment, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la nouvelle convention proposée par le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et donc de rendre caduque la délibération antérieure passée le 3 juin 2004

Adopté à l'unanimité

5 – FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

À la suite de la démission de Monsieur Éric FREALLE enregistrée en mairie le 21 juin 2022 et l'approbation de cette démission par Monsieur le Préfet en date du 30 juin 2022, le poste de 1^{er} adjoint est actuellement vacant.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de supprimer le poste de 1^{er} adjoint, de fixer le nombre d'adjoints à deux postes pour la durée du mandat, d'actualiser le tableau du Conseil Municipal.

Monsieur William VERGNES devient donc 1^{er} adjoint et Madame Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD 2^{ème} adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Questions diverses :

1/ Avancée de l'adressage et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde – Éric FREALLE

Quatre conseillers sont en charge de ce projet, Messieurs DOUZIECH, FREALLE, MAUREL et PREYNAT.

L'idée est de conserver le nom du lieu-dit et d'y rajouter une numérotation. Le plus compliqué sera la zone de Ferrières, déjà partiellement numérotée et en sens inverse. L'estimation du budget global ainsi que différents projets seront présentées au prochain conseil municipal en septembre. Il faut prévoir à peu près 35 plaques de rue et 110 numéros de maison. Il convient d'interroger le Conseil Départemental pour savoir si ce projet est susceptible de subvention au titre des « amendes de police ».

2/ Information concernant l'élaboration du PLUi - Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD

La Communauté d'Agglomération nous demande d'informer tous les administrés, ils devront répondre au questionnaire soit en ligne soit par prospectus disponible en Mairie. Des flyers vont être distribués dans les Boîtes aux lettres pour les prévenir de ce « chantier ». Ce sont les élu-es qui vont assurer la distribution.

3/ Arrêt de l'Aide à la Performance Epuratoire – Alain ASSIÉ

Cette aide versée par le Syndicat de l'Eau est officiellement supprimée. La dernière aide perçue, en 2019 au titre de 2018, s'élevait à 3106.00€.

4/ Eclaircissements concernant l'augmentation du coût des factures d'énergie) – Alain ASSIÉ

Le nouvel éclairage public a permis une économie de 65%. Les taux de base ont augmenté en moyenne de 45 à 47%, ce qui explique l'explosion du compte « énergie ». D'autre part, au regard des factures, il semblerait qu'il y ait eu une consommation importante et inhabituelle à l'Eglise.

5/ Courrier ABF au sujet de la Maison Communale des Services – Alain ASSIÉ

Un courrier des ABF, à propos du Permis de Construire de la Maison des Services, nous suggère des modifications concernant la rampe d'accès handicapé et le changement de la porte d'entrée. Un rendez-vous avec l'Architecte est prévu le mercredi 20 juillet afin de visualiser le projet. Le dossier de consultation des entreprises est presque bouclé.

6/ Protection Civile pour gestes de premiers secours GROUPAMA – Eunice MASSOUTIÉ

Pour donner suite à une proposition de formation (gratuite) aux gestes de premiers secours, organisé par GROUPAMA, il est proposé de demander aux associations de Lasgraisses si leurs adhérents souhaiteraient y participer, et en fonction du nombre fixer une ou plusieurs dates.

7/ Formation à l'utilisation du Défibrillateur – Éric FREALLE

Malgré nos diverses sollicitations, nous n'avons toujours pas de réponse de la part des prestataires.

8/ Participation Citoyenne, Gendarmerie de Gaillac – Alain ASSIÉ

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu du Lieutenant Bourouffala de la Gendarmerie de Gaillac proposant une rencontre avec les élu-es concernant le dispositif « Participation citoyenne ». La majorité des élu-es étant d'accord sur le principe, Monsieur le Maire propose de fixer un rendez-vous en fin de journée, si possible, avec le Lieutenant.

9/ A propos du CMJ – William VERGNES

Un bilan des deux dernières années a été dressé lors d'une réunion le mercredi 13 juillet dernier, en présence du Maire et des conseillers qui siègent au CMJ. La méthode de travail et l'organisation ont été abordés. Le CMJ est reconduit pour l'année prochaine.

- Tour de table et expression libre :

SMIX.F.L.O.

Situation toujours bloquée administrativement, Madame le Maire et les élu-es d'Orban refusent de signer la Convention avec la CA2G. La commune d'Orban a refusé de voter le Budget et le Compte administratif du SMIXFLO. Cela ne change rien au RPI et ne met en aucun cas la rentrée de septembre en danger.

Date du Prochain Conseil Municipal :

Il se réunira le 12 Septembre 2022 à 19h00 à la Salle de Ferrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.

**SIGNATURES
des membres
présents lors du
Conseil Municipal
du 18 Juillet 2022**

ASSIÉ Alain

DOUZIECH Guillaume

FREALLE Éric

GUIBBAUD Florian

MASSOUTIÉ Eunice

**Absente
Procuration à
RIBOUD Marie-Odile**

MAUREL Christian

MAUREL Patricia

OUMOUZOUNE Saadia

PAKULA Vincent

PRADES Alain

PREYNAT Florent

**Absent
Procuration à
OUMOUZOUNE Saadia**

**Absent
Procuration à
FREALLE Éric**

REILLES Alain

RIBOUD Marie-Odile

VERGNES William